



QUAND FAIRE LE RAPPEL POUR GARDER VOTRE PASSE VALIDE ?

Février 2022

La protection du vaccin contre le Covid-19 diminue avec le temps et il est important de faire un rappel de vaccin pour continuer à être protégé.

Cette injection de rappel concerne toutes les personnes vaccinées de 12 ans et plus et elle peut être faite dès 3 mois après la vaccination complète ou après une infection au Covid (6 mois pour les mineurs).

Vous avez plus de 18 ans ? Pour garder votre passe vaccinal valide après le 15 février, dans la plupart des cas vous devez obligatoirement faire cette injection de rappel :



VOUS AVEZ REÇU DEUX DOSES DE VACCIN

Vous n'avez pas eu le Covid



Passe valide



Rappel au plus tard 4 mois après la deuxième dose



Vous avez eu le Covid (avant ou après vos deux doses de vaccin)



Passe valide



Rappel conseillé à partir de 3 mois mais pas indispensable pour le passe



VOUS AVEZ REÇU UNE SEULE DOSE DE VACCIN



Vous avez eu le Covid avant la vaccination



Vous avez eu le Covid au moins 15 jours après la vaccination



Vous avez eu le Covid deux fois (avant ou après la vaccination)



Passe valide



Rappel au plus tard 4 mois après l'injection de vaccin



Passe valide



Rappel au plus tard 4 mois après l'infection au Covid



Passe valide



Rappel conseillé à partir de 3 mois mais pas indispensable pour le passe

Pour savoir précisément à quelles dates faire votre dose de rappel en fonction de votre situation, consulter le service monrappelvaccinocovid.ameli.fr

Si vous n'êtes pas vacciné (ou si vous avez reçu une seule dose de vaccin et que vous n'avez pas eu le Covid), vous n'avez pas de passe vaccinal valide.

Pour toute question sur le passe vaccinal : **0 800 087 148**